



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0119

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées de voirie 2015 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Eymard

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0119**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées de voirie 2015 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées participent de manière transversale aux politiques d'intervention sur le domaine public de voirie, à savoir la sécurité des usagers (de la rue, sécurisation des carrefours accidentogènes, sécurisation des équipements publics), la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (aménagement pour mise aux normes de circulation piétonne) et le développement du plan modes doux (aménagement de pistes et bandes cyclables, installation d'arceaux de stationnement vélos et résorption de certains points noirs de circulation des vélos), ainsi que tout type d'aménagement participant à l'amélioration du cadre de vie des usagers du domaine routier.

Ces opérations se répartissent par stratégie. En effet, dans un souci de lisibilité et de consolidation des prévisions et consommations budgétaires, la direction de la voirie a pris le parti, depuis l'année 2011, de définir des stratégies budgétaires se référant aux différents métiers de la voirie. Celles-ci sont au nombre de 8 réparties en 7 stratégies opérationnelles et une stratégie fonctionnelle.

Ces stratégies permettent d'étudier la répartition des besoins prévisionnels par domaine, de les planifier, les orienter et cibler les points critiques pour lesquels des efforts doivent être entrepris afin d'offrir aux utilisateurs du domaine public de voirie des espaces de circulation entretenus, accessibles et sécurisés.

Les volumes financiers des opérations globalisées 2015 sont présentés ci-dessous par programme :

Programme	Budget	Dépenses	Recettes
P9 - Création aménagement et entretien de voirie	principal	38 044 640	3 210 940
P9 - Création aménagement et entretien de voirie	assainissement	130 000	
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	principal	3 820 000	

P12 - Ouvrages d'art et tunnels	principal	4 077 000	
P21 - Eaux pluviales et ruissellements	assainissement	1 027 100	
<b>Total</b>		<b>47 098 740</b>	<b>3 210 940</b>

Les objectifs et les montants demandés au titre de l'exercice 2015 sont présentés ci-dessous par stratégie et par opération.

### **Stratégie 1 - Encourager l'usage des modes de transports alternatifs à l'automobile**

Cette stratégie a pour objectif de favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux afin de diminuer les nuisances provoquées par les déplacements individuels motorisés. Une large part de cette stratégie collabore à l'application du plan modes doux et au schéma directeur d'accessibilité, tout en permettant l'adaptation des infrastructures pour les transports en commun, aux arrêts bus notamment par la réalisation des quais bus.

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) (opération n° 4376) : Programme 09*

L'enveloppe prévue est égale à 2 706 400 € en dépenses au budget principal et 130 000 € HT au budget annexe de l'assainissement et 2 410 940 € en recettes (budget principal).

Les petits aménagements de voirie (PAV) sont réalisés pour le compte et à la demande du SYTRAL et participent à l'amélioration de la qualité du service public de transport organisé par le SYTRAL. Ces aménagements permettent particulièrement d'améliorer les conditions de circulation des autobus, l'accessibilité et le confort d'attente des usagers. Les PAV concernent principalement les aménagements suivants :

- création/déplacement/mise en alignement de zones d'arrêt,
- surélévation de la zone d'arrêt et mises à 21 centimètres des bordures,
- aménagement de carrefour et maîtrise du stationnement pour permettre la giration des véhicules de transports en commun, etc.

La convention définissant les modalités d'exécution et de gestion et arrêtant la liste de ces aménagements sera proposée au Conseil de la Métropole dans le courant de l'exercice 2015.

Ce sont ainsi près de 100 aménagements qui sont réalisés chaque année pour des montants de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers d'euros.

- *modes doux (opération n° 4413) : Programme 09*

Cette opération permet la mise en œuvre du plan modes doux par la réalisation d'itinéraires cyclables du réseau structurant. Cette opération permet également de prendre en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation de services ou subvention en lien avec les modes doux.

L'enveloppe prévue en investissement représente au total 1 410 000 €, dont 1 360 000 € TTC au budget principal et 50 000 € HT au budget d'assainissement.

Pour information, l'enveloppe prévue en fonctionnement représente un montant de 170 000 € TTC.

La programmation 2015 (4 kilomètres) permettra la poursuite de réalisation d'itinéraires modes doux en continuité des projets validés en 2014, l'initialisation du jalonnement cyclable et l'installation d'arceaux de stationnement vélos.

## **Stratégie 2 - Assurer la maintenance et la gestion de l'ensemble des tunnels**

Cette stratégie permet d'assurer de manière permanente la sécurité des usagers et des biens dans les tunnels appartenant à la Métropole de Lyon : Fourvière, Croix-Rousse, Vivier Merle, Brotteaux Servient, mais aussi la Voute ouest de Perrache, les tunnels des Tchécoslovaques et de la rue Terme, à l'exclusion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) faisant l'objet d'un contrat de partenariat depuis le 2 janvier 2015.

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *gros entretien et renouvellement (GER) des tunnels en régie (opération n° 4467) : Programme 12*

Cette opération a pour objectif d'assurer la surveillance et la programmation pluriannuelle de gros entretien et renouvellement (équipements et infrastructure). Le but est de conserver en permanence les tunnels en régie dans leur état nominal de fonctionnement.

La démarche de surveillance a été lancée en 2010 *via* le marché de surveillance et inspections détaillées. L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2011 et le marché à bons de commande pour les travaux a été attribué en 2013. La programmation pluriannuelle est élaborée annuellement.

L'enveloppe prévue est de 1 993 200 €

La programmation 2015 résulte de l'analyse des rapports d'inspection. Les opérations suivantes ont été identifiées :

- tunnel sous Fourvière : travaux de gros entretien renouvellement, notamment sur les panneaux dynamiques de police, les appareils d'appui sous les chaussées, le génie civil (traitement des venues d'eau et reprise des bétons dégradés),
- tunnel rue Terme : reprise des trottoirs dégradés,
- tunnel des Tchécoslovaques : traitement des venues d'eau depuis la surface et reprise des bétons dégradés,
- tunnel Brotteaux Servient : traitement des nombreuses venues d'eau dans le local technique.

## **Stratégie 3 - Maintenance des ouvrages d'art**

Cette stratégie a pour objectif d'assurer la maintenance et donc la sécurité du patrimoine des ouvrages d'art (684 ponts, passerelles, trémies, escaliers ou murs de soutènement hors tunnels). La mise à niveau de l'état des ouvrages d'art a été engagée en 2008. Elle repose sur les conclusions d'inspections détaillées réglementaires ou de visites périodiques qui permettent de déterminer, pour chaque ouvrage, l'indice de gravité des réparations à effectuer et la priorisation des opérations.

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *ouvrage d'art (opération n° 4461) : Programme 12*

L'enveloppe prévue est de 2 083 800 € en investissement et le programme 2015, issu de l'analyse des inspections, propose comme principales opérations :

- le renforcement des structures en béton armé, béton précontraint métallique, en maçonnerie de béton ou pierre des passerelles Abbé Couturier et des Hauteurs à Lyon ainsi que celle du chemin des Vosges à Fontaines Saint Martin, de la trémie Galliéni et des murs perrés du quai Jean-Jacques Rousseau à la Mulatière et des quais du Rhône,
- la réfection anticorrosion des ouvrages métalliques du pont Lafayette,
- la réfection totale de l'étanchéité et des enrobés du pont Lafayette et de la passerelle du Palais de Justice à Lyon, du pont de la Sucrerie à Vaulx en Velin et de la passerelle du 11 Novembre à Villeurbanne,
- la mise aux normes des équipements des ouvrages, en particulier des garde-corps sur le pont Edouard Herriot à Bron,
- la remise en état ou le changement des joints de dilatation de divers ponts et passerelles.

A titre d'information, la politique de maintenance des ouvrages d'art se décline également en section de fonctionnement avec une enveloppe 2015 d'un montant de 500 000 € afin de réaliser :

- l'enlèvement des tags sur ouvrages,
- la programmation des inspections détaillées réglementaires,
- les petites réparations ponctuelles.

#### **Stratégie 4 - Gérer le patrimoine arboré**

Cette stratégie a pour objectif d'assurer le renouvellement du patrimoine arboré par le remplacement de sujets dépérissants ou morts et des plantations nouvelles intégrées à des PAV ou d'espaces publics, dans le respect des objectifs poursuivis par la politique de gestion patrimoniale :

- améliorer la connaissance du patrimoine avec le logiciel DRYADE afin de rationaliser au mieux l'entretien et de prévoir les renouvellements,
- poursuivre la diversification des essences pour mieux répondre aux risques sanitaires et à l'évolution climatique,
- améliorer l'adéquation des essences choisies sur chaque projet pour minimiser l'entretien ultérieur (respect des principes de la Charte de l'arbre).

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *arbres d'alignement (opération n° 4388) : Programme 09*

L'enveloppe prévue est de 1 303 820 € en investissement. Le programme 2015 propose le remplacement ou la création d'environ 850 arbres répartis sur les différentes communes de la Métropole, ainsi que la réalisation d'études et expertises destinées à préparer la programmation de l'année suivante.

A titre d'information, la politique de maintenance des arbres se décline également en section de fonctionnement avec une enveloppe 2015 d'un montant de 3 547 000 € afin de réaliser :

- les travaux relevant de la sécurité (tailles et abattages),
- la pérennisation des nouvelles plantations après la période de confortement et de parachèvement,
- l'entretien des sujets plus âgés : taille, élagage et traitement sanitaire (environ 10 000 arbres/an),
- les missions d'expertise des arbres à risque.

#### **Stratégie 5 - Assurer l'entretien et la gestion de l'espace public de voirie**

Cette stratégie a pour objectif d'assurer l'entretien courant de l'espace public de voirie dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité. Sont concernés les chaussées, les trottoirs ainsi que les espaces publics communautaires.

Cette stratégie est associée à l'opération globalisée suivante :

- *grosses réparations de voirie (opération n° 4419) : Programmes 9 et 21 (via l'opération n° 4475)*

Le budget proposé pour 2015 est de 12 000 000 € répartis à raison de 11 900 000 € TTC au budget principal et 100 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Le patrimoine de voirie communautaire (modélisé dans le système d'information) est constitué de 2 880 kilomètres de voiries et 8 342 000 mètres carrés de trottoirs. Les voiries sont hiérarchisées selon 3 classes d'usage et de trafic. Chaque année, 25 % de ce patrimoine est ausculté, permettant d'en connaître l'état de santé (déformations de structures, revêtements, etc.).

En croisant l'état de santé avec l'usage des voies, la direction de la voirie définit une stratégie d'entretien mettant en œuvre des techniques de réparation curatives et préventives.

L'année 2014 a clôturé une stratégie d'entretien de 3 ans, s'appuyant sur un complément de 3 M€ apporté à l'enveloppe annuelle (12 M€), visant à contrecarrer le vieillissement constaté des chaussées.

Cette stratégie a permis de réduire de près de 6 % le taux des voies les plus dégradées, notamment grâce au recours à des techniques de réparations plus adaptées à l'état des chaussées (marchés spécifiques élaborés pour les réparations préventives).

Cette évolution positive a pu s'observer par la mise en place d'un indicateur de suivi quadrimestriel de l'état de santé des chaussées.

A noter, pour l'année 2014, un total de 316 opérations de réparations conduites sur les chaussées, trottoirs et espaces publics communautaires.

Pour 2015, dans un cadre budgétaire contraint, il est envisagé une approche plus affirmée quant à la prise en compte du trafic et de l'usage des voies avec en particulier des opérations de réparations traitant des axes structurants de l'agglomération.

L'activité d'auscultation sera renouvelée en 2015 pour objectiver le choix des réparations et aider à la priorisation des interventions sur les années futures.

### **Stratégie 6 - Sécuriser et réguler les déplacements**

Cette stratégie a pour objectif d'adapter et optimiser l'espace public de voirie en l'adaptant aux normes de sécurité et d'accessibilité. Sont concernés le patrimoine de signalisation lumineuse et de jalonnement ainsi que les outils d'information (centrale de mobilité Onlymoov).

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *sécurité des modes de déplacement (opération n° 4437) : Programme 11*

Cette enveloppe doit permettre d'expertiser les sites accidentogènes en vue d'améliorer la sécurité des déplacements, de poursuivre les diagnostics accessibilité alimentant les programmes d'aménagement des opérations de proximité, d'améliorer la prise en charge de la sécurité et de l'accessibilité des piétons.

L'enveloppe prévue en investissement en 2015 est de 380 000 € TTC.

Pour information, l'enveloppe prévue en fonctionnement représente un montant de 280 000 € TTC.

L'objectif est de sécuriser les sites les plus accidentogènes de l'agglomération par la réalisation d'études de sécurité, d'études d'opportunité et de faisabilité d'aménagement de carrefours, d'études d'amélioration et de sécurisation de cheminements et d'accessibilité piétons.

- *plan de jalonnement (opération n° 4455) : Programme 11*

Cette opération a pour vocation de financer les études et les travaux de jalonnement de proximité en complément de l'opération individualisée jalonnement de pôles stratégiques de l'agglomération.

Cette opération est proposée à 190 000 € et permettra :

- la réalisation d'études, selon les demandes de proximité ou en accompagnement des nouvelles opérations d'aménagement,

- la réalisation des travaux par déploiement de nouvelles mentions de jalonnement lors de création d'équipements,

- *matériels de gestion de la circulation (opération n° 4449) : Programme 11*

Cette opération a pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine d'équipements dynamiques de la circulation (contrôleurs de feux, synthèses vocales, bornes, équipements divers).

L'enveloppe en crédits d'investissement est proposée à 2 015 000 € TTC et les crédits de fonctionnement s'élèvent à 3 193 600 € TTC en dépenses et 310 000 € TTC en recettes.

Le budget d'investissement est en baisse, car le renouvellement accéléré des sources lumineuses à incandescence ou basse tension, par des kits à diode engagé il y a 4 ans est maintenant terminé. Cet investissement débuté en 2011 engendrera, à terme, une économie sur les consommations d'énergie (- 47 % d'énergie toutes lanternes confondues, soit - 80 000 €/an) et une minoration des prestations de maintenance

associées : relamping (- 100 000 €/an), contrôles périodiques (- 96 000 €/an). Ayant bénéficié de recettes (certificats d'économies d'énergie et subvention ADEME), cette opération est d'ores et déjà amortie. L'effort 2015 portera sur le patrimoine de bornes de contrôle d'accès, vieillissant.

Les marges de manœuvre progressivement dégagées sur le fonctionnement ont déjà permis de faire face à l'accroissement très sensible du besoin de renouvellement des contrôleurs de carrefours à feux sur les exercices précédents. L'équipement des carrefours ayant connu une forte accélération il y a plus de 10 ans, ceux-ci ont progressivement eu besoin d'être remis à niveau chaque année en nombre plus important. A partir de 2015, l'amélioration globale du patrimoine de feux permet de consolider les économies en matière de maintenance apparues dès 2014 suite à la restructuration des marchés de maintenance, permettant de proposer un budget de fonctionnement en forte baisse (- 1,2 M€) pour un niveau de service équivalent.

La programmation 2015 est la suivante :

- création de carrefours à feux : 3,
  - fourniture de matériels feux,
  - rénovation des bornes : 30 sites,
  - évolution gestion et maintenance assistées par ordinateur,
  - équipement de synthèses vocales,
- *système de régulation (opération n° 4443) : Programme 11*

Les crédits affectés à cette opération doivent concourir :

- au raccordement des carrefours à feux dans le but de réguler en temps réel le trafic et d'effectuer une supervision technique des équipements à travers notamment le développement d'une technologie général packet radio service (GPRS) favorisant le raccordement des contrôleurs les plus éloignés,
- au déploiement de caméras de surveillance trafic,
- à l'équipement de boucles de comptage pour, au-delà du pilotage des feux dans le cadre de la stratégie de régulation, animer les tronçons web Onlymoov et alimenter l'observatoire des déplacements par enquête cordon permanente,
- à l'évolution logicielle du PC CRITER pour développer de nouvelles fonctionnalités afin d'améliorer en permanence le service rendu aux usagers.

L'enveloppe en crédits d'investissement est de 1 235 000 € TTC, ne permettant d'assurer qu'un rythme minimal de raccordement des équipements de terrain nécessaires à un bon niveau de service rendu. L'enveloppe de fonctionnement est de 980 000 € TTC en dépenses et 100 000 € TTC en recettes, affectés à la maintenance logicielle et matérielle de ce patrimoine de plus en plus étendu.

### **Stratégie 7 - Aménager le domaine public conformément aux priorités de chaque territoire**

Cette stratégie a pour objectif d'aménager l'espace public pour améliorer le cadre de vie, le confort et la sécurité de tous les usagers dans un souci de développement durable.

Il peut ainsi s'agir d'améliorer l'accessibilité et de développer les modes doux, de pacifier le trafic automobile et de sécuriser l'usage piétons au droit d'équipements publics.

Les opérations réalisées, ainsi que les acquisitions foncières et les démolitions de voirie subséquentes, découlent principalement des priorités fixées par les maires, ainsi que par les demandes de la direction de la propreté en matière d'aménagement des espaces de collecte d'ordures ménagères.

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *actions de proximité territoriale (opération n° 4370) : Programmes 9 et 21 (via l'opération n°4475)*

L'enveloppe 2015 est proposée à 15 205 520 €, répartis à hauteur de 14 355 520 € TTC au budget principal, 850 000 € HT au budget annexe de l'assainissement et 800 000 € en recettes au budget principal.



Cette enveloppe permet en particulier de financer :

- des aménagements de voirie et d'espaces publics métropolitains,
- des aménagements de sécurité et de réduction de la vitesse au droit des écoles et autres équipements publics,
- des aménagements de zones apaisées (zones 30, zones de rencontre),
- des aménagements d'accessibilité des carrefours, des créations de trottoirs,
- des aménagements cyclables (réseau secondaire),
- des aménagements de stationnement notamment à destination des personnes à mobilité réduite,
- des travaux consécutifs aux permis de construire,
- les travaux d'aménagements liés aux arrêtés de police,
- des acquisitions de mobilier urbain en premier investissement,
- des arbres d'alignement en premier investissement,
- des carrefours à feux en premier investissement,
- les travaux pour compte de tiers tels que les entrées charretières ou bornes de protection du stationnement (travaux compensés par une recette équivalente),
- les études d'aménagement, plans de recollement, levés topographiques.

En 2014, 164 aménagements de proximité et plus de 200 travaux pour compte de tiers ont ainsi été réalisés, permettant d'améliorer la sécurité, le confort d'usage et l'accessibilité du domaine de voirie.

- *fonds d'initiative communale (opération n° 4400) : Programmes 9 et 21 (via l'opération n° 4475)*

L'enveloppe à individualiser est de 5 256 000 € en dépenses, ventilés à hauteur de 5 228 900 € TTC au budget principal et 27 100 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Il est proposé de maintenir le niveau de l'enveloppe 2014 du fonds d'initiative communale (FIC) : 5 196 000 €, augmentée de 60 000 € correspondant au FIC de la Commune de Quincieux.

Les aménagements réalisés à l'aide de cette enveloppe sont à l'initiative des maires, dans le cadre des compétences voirie issues de la Communauté urbaine de Lyon. En 2014, 154 aménagements ont ainsi été réalisés. Ils poursuivent les mêmes objectifs de sécurité, de confort et d'accessibilité que les actions de proximité territoriale. Par exemple, sont réalisés au titre du FIC :

- les aménagements de plateaux surélevés/ralentisseurs,
- les aménagements de cheminements, traversées piétonnes, abaissement de trottoirs,
- les installations de mobiliers urbains (stationnement 2 roues, bancs, barrières, etc.),
- les créations de stationnement pour personnes à mobilité réduite, etc.

- *démolitions de voirie (opération n° 4394) : Programme 9*

Le montant à individualiser en 2015 est proposé à 150 000 €. A la demande de la direction de la voirie, cette opération permet de financer les démolitions, par la direction de la logistique, patrimoine et bâtiments, de constructions présentes sur les terrains acquis pour les aménagements de voirie,

- *aménagement de sécurité pour la collecte des ordures ménagères (opération n° 4382) : Programme 9*

Le montant à individualiser en 2015 est proposé à 150 000 €. A la demande de la direction de la propreté, cette opération permet de financer la réalisation, par la direction de la voirie, d'aménagements permettant l'amélioration et la sécurisation de la collecte des ordures ménagères,

- *acquisitions foncières (opération n° 4364) : Programme 9*

Le montant à individualiser en 2015 est proposé à 800 000 €. A la demande de la direction de la voirie, cette opération permet de financer des acquisitions foncières, par la direction du foncier et de l'immobilier, de terrains et immeubles nécessaires aux aménagements de voirie dans le cadre des opérations globalisées.

Des travaux induits par les acquisitions foncières peuvent entraîner des dépenses en section de fonctionnement pour des réfections de clôtures, murs de clôture et haies notamment.

**Stratégie 8 - Assistance fonctionnelle et moyens généraux**

Il ne s'agit pas d'une stratégie à part entière mais cette opération permet d'assurer les moyens généraux nécessaires à la direction de la voirie.

- *matériels techniques de voirie (opération n° 4407) : Programme 9*

L'enveloppe prévue pour 2015 est de 90 000 €.

Cette enveloppe est utilisée pour l'achat d'outillages par le personnel de la voirie, tels que marteaux-piqueurs, tronçonneuses, perforateurs, carotteuses, fraiseuses au sol, etc. ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation totale des autorisations de programme globales suivantes :

a) - P09 - Création, aménagement et entretien de voirie : 38 044 640 € TTC en dépenses et 3 210 940 € en recettes à la charge du budget principal et 130 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement sur les opérations suivantes :

- n° 0P09O4376 : Aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) :

. 2 706 400 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 366 190 € en 2015,

- 1 340 210 € en 2016 ;

. 2 410 940 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 700 000 € en 2015,

- 1 000 000 € en 2016,

- 710 940 € en 2017 ;

- n° 2P09O4376 : Aménagement de voirie pour le SYTRAL :

. 130 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € en 2015,

- 80 000 € en 2016 ;

- n° 0P09O4413 : Modes doux :

. 1 360 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 797 232 € en 2015,

- 562 768 € en 2016 ;

- n° 0P09O4394 : Démolitions de voirie :

. 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 120 000 € en 2015,

- 30 000 € en 2016 ;

- n° 0P09O4419 : Grosses réparations de voirie :

. 11 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 10 500 000 € en 2015,

- 1 400 000 € en 2016 ;

- n° 0P09O4364 : Acquisitions foncières :

. 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 520 000 € en 2015,

- 280 000 € en 2016 ;

- n° 0P09O4382 : Aménagements de sécurité pour la collecte des ordures ménagères :

. 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 90 000 € en 2015,

- 60 000 € en 2016 ;

- n° 0P09O4370 : Actions de proximité territoriale :

. 14 355 520 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 9 526 323 € en 2015,

- 4 829 197 € en 2016 ;

. 800 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 500 000 € en 2015,

- 300 000 € en 2016 ;

- n° 0P09O4400 : Fonds d'initiative communal :

. 5 228 900 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 3 200 904 € en 2015,

- 2 027 996 € en 2016 ;

- n° 0P09O4388 : Arbres d'alignement :

. 1 303 820 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 086 504 € en 2015,

- 217 316 € en 2016 ;

- n° 0P09O4407 : Matériel technique de voirie :

. 90 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 72 480 € en 2015,

- 17 520 € en 2016,

b) - P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie : 3 820 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur les opérations suivantes :

- n° 0P11O4437 : Sécurité des modes de déplacement :

. 380 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 250 800 € en 2015,

- 129 200 € en 2016 ;

- n° 0P11O4443 : Système de régulation :

. 1 235 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 815 100 € en 2015,

- 419 900 € en 2016 ;

- n° 0P11O4449 : Matériel de gestion de la circulation :

. 2 015 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 612 000 € en 2015,

- 403 000 € en 2016 ;

- n° 0P11O4455 : Plan de jalonnement :

. 190 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 125 400 € en 2015,

- 64 600 € en 2016,

c) - P12 - Ouvrages d'art et tunnels : 4 077 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur les opérations suivantes :

- n° 0P12O4461 : Ouvrages d'art :

. 2 083 800 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 993 155 € en 2015,

- 90 645 € en 2016 ;

- n° 0P12O4467 : Expertise génie civil et programme GER pour tunnels en régie :

. 1 993 200 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 996 600 € en 2015,

- 996 600 € en 2016,

d) - P21 - Eaux pluviales et ruissellements : 1 027 100 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, sur l'opération suivante :

- n° 2P21O4475 : Pluviales sur opérations de voirie :

. 1 027 100 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- 515 000 € en 2015,

- 512 100 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**